

aquatreat® 535

Dernière révision: 04.08.2017

Notice technique

GENERALITES

- AQUATREAT 535 peut s'utiliser comme séquestrant pour protéger les membranes d'osmose inverse et nanofiltration.
- AQUATREAT 535 est un produit composé de copolymères.
- AQUATREAT 535 peut s'utiliser comme séquestrant/dispersant pour protéger les membranes d'osmose inverse. AQUATREAT 535 est utilisé pour éviter les dépôts de tartre, de gypse, d'oxyde de fer et de boues organiques.
- AQUATREAT 535 est certifié NSF/ANSI 60 et peut être utilisé dans des applications d'eau potable à une concentration maximale de 20 mg / l dans l'eau d'alimentation
- AQUATREAT 535 est résistant aux oxydants comme le chlore et le brome.
- AQUATREAT 535 ne contient pas de phosphore ni de complexants .

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide jaune clair

pH : > 11

Densité : 1,17 ± 0,02

Solubilité dans l'eau : infinie

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

AQUATREAT 535 est injecté, tel quel ou en solution diluée, directement dans l'eau d'alimentation de l'osmose inverse. Le dosage optimum d'AQUATREAT 535 est compris entre 2 et 20 mg/l sur l'eau d'appoint.

EMBALLAGE

Bidons et fûts en polyéthylène de 22 et 220 litres ou containers de 1000 litres.

MANIPULATION

AQUATREAT 535 est un produit irritant. En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin.

Tous les renseignements cités ici sont conformes à notre connaissance et à l'ensemble des informations dont nous disposons. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci ne peut être copié et/ou dupliqué.

Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui influent.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation en dehors de notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de formulations contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.

